



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil concernant le cadre d'action de Hyogo post-2015: Gérer les risques pour parvenir à la résilience

*Conseil JUSTICE et AFFAIRES INTERIEURES  
Luxembourg, les 5 et 6 juin 2014*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Depuis l'adoption par les Nations unies du cadre d'action de Hyogo en 2005, des progrès ont été enregistrés dans les efforts consentis à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour accroître la résilience face aux catastrophes, dans l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes (prévention, préparation, réponse et redressement rapide). Le soutien à la gestion des risques de catastrophes a pris de l'ampleur et contribué à ce que la réduction des risques de catastrophes bénéficie d'une plus grande attention et d'investissements plus importants et à ce que l'on soit mieux préparé pour faire face aux conséquences des catastrophes.
2. En outre, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont réaffirmé, lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 2012, leur engagement en faveur du cadre d'action de Hyogo et appelé à prendre de toute urgence des mesures visant à atténuer les risques de catastrophe et à accroître la résilience dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;
3. La troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, qui se tiendra à Sendai, au Japon, du 14 au 18 mars 2015, constituera une occasion unique de tirer parti des réussites du cadre d'action de Hyogo, en remédiant aux lacunes existantes et d'adopter un cadre ambitieux pour l'après-2015 afin de rendre le monde plus résilient face aux catastrophes et de relever plus efficacement les défis à venir;

# P R E S S E

4. Les catastrophes font peser une menace importante sur les efforts en matière de développement et de réduction de la pauvreté. Des politiques de réduction, de prévention et de gestion des risques sont indispensables si l'on veut réduire les conséquences des catastrophes et sauver des vies, protéger la santé et l'environnement (en particulier dans la mesure où le changement climatique peut avoir de graves conséquences, y compris en termes de catastrophes naturelles, de flux migratoires, etc.) et garantir le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la croissance économique partout dans le monde: le fait d'encourager les investissements dans le domaine de la résilience peut constituer un puissant moteur d'innovation, de croissance et de création d'emplois, tout en ouvrant de nouveaux marchés et de nouvelles perspectives commerciales et en contribuant à renforcer la compétitivité et la viabilité des politiques sectorielles;
5. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la présentation, par la Commission, de sa communication intitulée "Le cadre d'action de Hyogo post-2015: gérer les risques pour parvenir à la résilience"<sup>1</sup>, qui expose la manière dont la Commission conçoit, pour l'instant, l'orientation à donner au cadre d'action de Hyogo post-2015, en s'inspirant des résultats obtenus par toute une série de politiques de l'UE dans des domaines tels que la protection civile, la protection de l'environnement, l'adaptation au changement climatique, ainsi que les programmes de résilience<sup>2</sup> et le plan d'action 2013-2020 pour la résilience des pays exposés aux catastrophes<sup>3</sup>, que l'UE promeut à travers son action dans le domaine humanitaire et dans celui du développement. Grâce à ces réussites, qui ont contribué à la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo, l'UE a réalisé d'importants progrès sur la voie d'une politique cohérente en matière de gestion des risques de catastrophes, qui peuvent être partagés et servir de base au nouveau cadre international sur la gestion des risques de catastrophes. Le Conseil souligne l'importance de la question de la gestion des risques de catastrophes dans toutes les politiques;
6. Le Conseil confirme que l'Union européenne et ses États membres sont déterminés à jouer un rôle actif et constructif dans les négociations en cours en vue de contribuer à ce que la conférence débouche sur un résultat ambitieux, se fondant sur l'actuel cadre d'action de Hyogo. Le Conseil continuera de participer pleinement au processus de négociations dans la perspective du sommet de Sendai, en s'appuyant sur les cinq principes essentiels énoncés ci-après et en respectant totalement la nature non contraignante du cadre d'action de Hyogo post-2015:

### **Améliorer la responsabilisation, la transparence et la gouvernance**

7. L'amélioration de la responsabilisation, de la transparence et de la gouvernance devrait constituer un principe fondamental du cadre d'action de Hyogo post-2015, qui devrait:
  - mettre en place un ensemble de normes et/ou d'orientations non contraignantes ainsi que des mécanismes pour faciliter la mise en œuvre;
  - mettre en place des mécanismes d'évaluation par les pairs sur une base volontaire, par exemple comme cela a été mené avec succès dans le cadre de l'UE;
  - encourager la collecte et le partage de données non sensibles sur les pertes liées aux catastrophes, les dangers et les vulnérabilités dans le cadre d'une politique d'ouverture des données;

---

<sup>1</sup> Doc. 8703/14 - COM (2014) 216.

<sup>2</sup> Doc. 9325/13, 14616/12 - COM(2012) 586.

<sup>3</sup> Doc. 11554/13.

- mettre en place des actions systématiques visant à sensibiliser davantage la population aux risques et à développer une culture de la gestion des risques et de la résilience aux catastrophes;
- renforcer la gouvernance en matière de gestion des catastrophes à tous les niveaux et dans tous les secteurs, de façon à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces et des partenariats à long terme entre les différentes autorités publiques et parties concernées, notamment les acteurs au niveau local, la société civile, le monde universitaire, les instituts de recherche et le secteur privé;
- garantir que les organisations intergouvernementales régionales soutiennent les autorités nationales dans la mise en œuvre du nouveau cadre, y compris les plates-formes régionales pour la réduction des risques de catastrophes.

### **Rôle des objectifs et indicateurs pour mesurer les progrès accomplis et favoriser la mise en œuvre des actions**

8. Le Conseil souligne qu'il importe que le nouveau cadre produise des résultats, mesure les progrès accomplis et encourage la mise en œuvre, en fixant des objectifs au niveau approprié (mondial, régional, national ou local), assortis d'un calendrier adapté, qui soient politiquement acceptables, faisables d'un point de vue opérationnel, mesurables et réalisables.
9. Un nouveau système de contrôle simplifié devrait devenir un outil plus efficace pour encourager la mise en œuvre à différents niveaux, partager les succès engrangés et évaluer les progrès accomplis, notamment grâce à des indicateurs mesurant l'évolution des effets des catastrophes dans le temps et contribuant au suivi des progrès réalisés pour renforcer la capacité de résilience aux catastrophes et réduire les vulnérabilités.

### **Renforcer la contribution à une croissance durable et intelligente**

10. Le Conseil souligne qu'il est indispensable que le cadre d'action de Hyogo post-2015 renforce la contribution de la gestion des risques de catastrophes à une croissance intelligente, durable et inclusive, notamment:
  - en encourageant l'intégration de la protection contre les catastrophes dans les décisions et stratégies économiques et financières, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé, et en mettant en avant la prise en compte des risques et la résilience face au changement climatique et aux catastrophes pour tous les principaux projets et infrastructures;
  - en promouvant l'évaluation des risques de catastrophes et les analyses des capacités fondées sur des scénarios;
  - en élaborant et en mettant en œuvre le nouveau cadre en étroite partenariat avec le secteur privé, les institutions financières internationales et les principaux investisseurs, ainsi qu'en favorisant de nouvelles initiatives en faveur de la participation de l'ensemble des entreprises, notamment en encourageant le recours à la chaîne de valeur d'assurance et de réassurance;

- en promouvant le recours à des technologies et instruments innovants destinés à soutenir la gestion des catastrophes;
- en encourageant l'utilisation plus systématique et plus fréquente d'une interface science-politique, notamment d'une approche prospective afin de prendre en compte les risques et défis à venir;
- en garantissant une croissance durable, inclusive et verte à long terme par l'adoption d'une approche conjointe, intégrant également l'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'une approche de la gestion des risques visant à prendre en compte les risques liés au changement climatique et les autres politiques environnementales, en donnant davantage la priorité à la réduction des facteurs de risque sous-jacents dans la gestion des écosystèmes et au renforcement de la résilience qui permet aux écosystèmes de s'adapter, ainsi qu'à l'utilisation efficiente des ressources, à l'occupation des sols, à l'aménagement du territoire, y compris la planification urbaine, à la surveillance de l'environnement et à l'analyse d'impact;
- en promouvant la mise en œuvre de mesures de gestion des risques de catastrophes et en renforçant les capacités au niveau local par l'application d'une approche horizontale et verticale dans l'élaboration des politiques sectorielles.

### **Réponse aux vulnérabilités et aux besoins dans un cadre global**

11. Un cadre d'action de Hyogo pour l'après-2015 devrait répondre, dans un cadre global, aux vulnérabilités et aux besoins là où leur incidence est la plus grande, en tenant compte des conflits et des fragilités, ainsi que des risques technologiques et des dangers naturels, y compris les catastrophes naturelles à évolution lente, les catastrophes locales ainsi que les chocs et difficultés à l'échelle mondiale.
12. Ce cadre devrait mieux cibler les personnes les plus pauvres et particulièrement vulnérables et leur donner davantage les moyens d'agir, tirer profit de l'important potentiel de la société civile et du secteur privé pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et mettre particulièrement l'accent sur le niveau local et le renforcement de la résilience urbaine.

### **Veiller à la cohérence avec l'agenda international**

13. Compte tenu de l'importance que revêtent la résilience face aux catastrophes et les facteurs de risque qui y sont liés, comme décrit ci-dessus, pour l'élaboration d'un cadre d'action de Hyogo post-2015, le Conseil observe que le cadre post-2015 devrait être mis au point en étroite cohérence avec les processus internationaux en cours, en particulier les discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 et à l'élaboration de l'accord de 2015 sur le changement climatique. L'élaboration de cet accord fournit une nouvelle occasion de renforcer les efforts d'adaptation dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables où les besoins sont les plus grands et d'intégrer la gestion des risques de catastrophes. Les politiques, objectifs et cibles, ainsi que leurs mécanismes de suivi, qui font l'objet de discussions dans les enceintes précitées, et le cadre d'action de Hyogo post-2015 devraient se compléter et se renforcer mutuellement."